

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire Mardi 6 décembre 2022 Salle polyvalente de Grésy-sur-Aix

Exceptionnellement, en amont des Rencontres Annuelles, une Assemblée Générale Extraordinaire a été organisée en début de matinée, avant l'arrivée des partenaires de Savoie Mont Blanc Juniors. Les adhérents de l'association ont ainsi été conviés pour se prononcer sur le nouveau système de cotisation et sur les modifications des statuts.

LES PRÉSENTS :

Collège 1 : Hébergements issus des membres fondateurs : ALBRIEUX Gisèle (DMJ – Chalet de Pistes - Morillon et Les Chamois - Valmeinier), BADIN Christelle (Résidences de vacances AMB - Combloux et St Gervais), BATMALE Saloua (Les Clarines - Abondance), BOTHOREL Eric (FOL74), CELLE Baptiste (La Maison Blanche - Albiez-Montrond), COLLAS Margaux (Chalet du Havre - Valloire), DEGLIN Pierre (Domaine de Fréchet - Le Reposoir), DEWAELE Heikki (Chalet Gai Soleil - Notre Dame du Pré), DROUET Patrick (Centre Alpestre - Notre Dame du Pré), GAGGIOTTI Serge (Le Clair Matin - St Paul en Chablais), HARDY François (Chalet Les Plans - Valloire), JASSET Céline (Centre Alpestre - Notre Dame du Pré), MASSARD Yves (POLE Montagne – Le Yaka et les Nants - Les Gets et Le Florimont - Belleaux), MOLLA Sébastien (Les Clarines - Abondance), RAVAZY Mickael (Arvel-Le Vert Grillon - Les Gets), RECURT Céline (Domaine de Fréchet - Le Reposoir), SEIGNOBOS David (Les Florimontains - Plancherine), TAVERNIER Guillaume (La Ruche La Salle - Manigod), VANVLANDEREN Dany (Centre Alpestre - Notre Dame du Pré).

Collège 2 : Hébergements qui adhèrent en direct : ARCHER Maud (centre nautique YCBL - Bourget du Lac), BOUTILLIER Nathalie (La Chaudane - Hauteluce), FRANCOIS Jean-Christophe (La Joie de Vivre - Valloire), LOQUAIS Bernard (Asso. ANAE – La Grande Casse à Pralognan - La Vanoise et Chalet L'Ornon - Saint Sorlin d'Arves), PRAS Guillaume (Centre Nautique YCBL - Bourget du Lac), TALBOT Lucie (Le Clos d'Ornon - St Jean d'Arves), VILLETTE Violaine (Neige et Soleil - Bramans), ZUCCARELLI Alain (Le Clos d'Ornon - St Jean d'Arves).

Collège 3 : Les prestataires d'activités, les réseaux : AMELOT François (Centre de la Nature Montagnarde – Sallanches), CANNET Laure (Abbaye d'Abondance - Abondance), CASTEL France (Musée de Préhistoire et Géologie Jean Hallemand - Sciez), COCOLOMB Monique (Paysalp – Viuz en Sallaz), DELERCE Arnaud (Château des Rubins-Observatoire des Alpes - Sallanches), DESPRAT Mathieu (Haute-Savoie Nordic), DESUZINGE Nathalie (Pôle culturel d'Abondance), DURAND Jean-François (Musée Archéologique de Val Cenis Sollières), GAUTHEY Alexis (Sauvageons 73 et 74), ISSELIN Frédéric (Natur'Envie - 73 et 74), MAILLET François (Esprit Montagne 73 et 74), PERCIE DU SERT Christelle (L'Atelier des Bulles - Tresserve), PORRET Robert (Fondation FACIM - 73), RENDU Patrick (Musée archéologique de Viuz - Faverges), SARDA Alain (ADAMM74), TONIN Cyriel (SNAM 73), VIGUIER Maxime (Découverte Astronomie - 73 et 74), VILLARD Clément (Esprit Montagne – 73 et 74).

Les partenaires : BAUDOING Catherine (OT Pralognan La Vanoise), CALLEWAERT Emmanuelle (Montagne de Jeux-AMM).

L'équipe : ATTENBOROUGH Aline, DESARMENIEN Clotilde, LOUAT Isabelle, VULLIEZ Christelle.

LES EXCUSÉS :

Collège 1 : Hébergements issus des membres Fondateurs :

BRAIZE Richard (L'Escalade - Montriond), CHANSON Marie-Hélène (Le Clos Savoyard - Verchaix), CHAZAL Eliane (Maison des Pionniers - Thorens Glières), CORNU Laurent (Le Carlina - La Chapelle d'Abondance) - donne pouvoir à GAGGIOTTI Serge, DELCELLIER Christophe (CIS VAL CENIS) – donne pouvoir à un membre du collège 1, DENIS Frédérique (La Cité Monjoie et l'Avenière - Les Contamines Montjoie) – donne pouvoir à un membre du collège 1, FAVRE William (Les Clos Savoyard - Châtel), FRISTOT Olivier (La Grande Ourse - St Jean d'Aulps) – donne pouvoir à Yves Massard, HOLMAN Evelyne (UNCMT les Edelweiss et les Gentianes - Val Cenis) - donne pouvoir à un membre du collège 1, LAMOTTE Magali (Chalet ODCV - Les Aiguilles Chamonix), MAGNA Serge (Ternélia Les Grands massifs-FDTS) – donne pouvoir à Eric Bothorel, MEYNET Valérie (Les Moineaux - Belleaux), MUDRY Christelle (Echo des

Montagnes - Seytroux), MUFFAT Marc (Les Albertans - Montriond)- donne pouvoir à un membre du collège 1, PASTORELLI Laurence (Maison Familiale Rurale d'Annecy Le Vieux)- donne pouvoir à un membre du collège 1, RIDET Stéphanie (CVM - Argentière) - donne pouvoir à un membre du collège 1, RUFFIER Laurence (Les Alouettes - Champanges) – donne pouvoir à Serge GAGGIOTTI, TERRONI Sandra (Ethic Etapes Côté Lac - Evian), VERDET Stéphanie (Montagne Nature et hommes Séjours – Le Pontet), VUARAND Eric (Les Coccinelles - Chatel et Chalet Montjoye – Le Biot).

Collège 2 : Hébergements qui adhèrent en direct : BATARD Isabelle (OVAL- Centre La Jaillette - Le Grand Bornand) donne pouvoir à Violaine VILLETTE, DE CHANTELOUP Mélanie (Les Farfadets - Les Gets), DEZON Bruno (Les Compagnons des Jours Heureux La Bonne Eau - Bernex et la Tsaretta - La Plagne), DUNAND Carine (Le Remonte Pente - Praz sur Arly), POUPARD Laurent (Anjou Vanoise – Val Cenis), ROEMER Muriel (ALCDC Les myrtilles – Saint Colombin des Villards), STEFFEN Laurent (Aroeven Centre de montagne Le Villard – Saint Pierre d'Entremont), VARACHE Aline (Les Chamois - Arâches).

Collège 3 : Les prestataires d'activités, les réseaux et OT : AVRAIN Alexandra (Vertes sensations - Nances), AZUR Valérie (Musées de Bellevaux), BERIOU Nora (Ferme Ecomusée Le Clos Parchet - Samoens) – donne pouvoir à un membre du collège 3, BOUCHET Denis (Musée de la musique mécanique – Les Gets), BREYTON Daniel (Maison des Contes de Fées – Notre Dame de Bellecombe), CARON Delphine (Comité de Voile 74)- donne pouvoir à Arnaud DELERCE, CHAPUIS Philippe (Site Minier - Le Grand Filon – Saint Georges d'Hurtières), CHAPPAZ Franck (Aravis VTT), DAL CORTIVO David (Jardin des Cimes - Passy), DEGREY Anne (Explorateurs de nature 73 et 74) – donne pouvoir à Alexis Gauthy, DUVAL Amandine (Grottes de St Christophe - Saint Christophe la Grotte), FRIONNET Michel (DSDEN73), GENIN André (Vecteur Montagne), GRIVEL Mélanie (La ferme Agricoool – Saint Paul en Chablais), HELOUIS Cécile (Atelier Art et nature - 74), JACQUAT Aurélia (OT Pays d'Evian Vallée d'Abondance) – donne pouvoir à BATMALE Saloua, LEONARD Laetitia (Asso GPSMB) donne pouvoir à DESUZINGE Nathalie, LACOSTE Emmanuelle (Valloire Tourisme), LITTOZ Alexis (Club Nautique d'Aix Les Bains) – donne pouvoir à un membre du collège 3, MERMIN Catherine (Traineaux Passion - Vailly), NEILZ Yann (Le Grand Bornand Tourisme), RASSENEUR Diane (Office de Tourisme Lac d'Aiguebelette), RINEAU Guillaume (Gorges du Pont du Diable - la Vernaz), ROCH Emmanuelle (Guide conférencière des Villes et Pays d'art et d'histoire 73 et 74)- donne pouvoir à un membre du collège 3, ROUSSEL Corinne (Service patrimoine d'Albertville), SERRES Sandrine (Ecomusée du Lac Annecy – Sevrier) - donne pouvoir à un membre du collège 3, TARDY Charlène (Grottes de St Christophe - Saint Christophe la Grotte), TEIXEIRA Manuella (Jardin des cinq sens - Yvoire).

Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Violaine VILLETTE souhaite la bienvenue aux membres adhérents. Le Conseil d'Administration de Savoie Mont Blanc Juniors (SMBJ) a travaillé ces derniers mois pour consolider et développer les ressources propres de l'association dès 2023. Ce travail a été enclenché d'une part pour poursuivre la notoriété et le développement de SMBJ (attractivité de la destination, valorisation de vos prestations et offres, mise en relation, représentation du réseau, information et professionnalisation). D'autre part, nous avons été amenés à cette réflexion car le modèle actuel de financement bi-départemental dont SMBJ bénéficie va être modifié.

Eric BOTHOREL, Trésorier, rappelle les objectifs des points à l'ordre du jour :

- Proposer différents niveaux de cotisation en fonction du profil et des souhaits des adhérents en termes de services, grâce à un système d'options.
- Développer la représentation des acteurs juniors et de leurs offres en Savoie et Haute-Savoie.
- Consolider les ressources propres de l'association.

Dans un premier temps, il rappelle que le Conseil d'Administration du 18 octobre a acté une revalorisation du montant d'accès à la centrale de demandes de séjours, en instaurant une approche équitable entre les hébergements (montants définis en fonction du nombre de lits SDJES).

Le développement de la notoriété de l'association amène de fait une hausse de l'activité de la centrale de demandes de séjours. Ce service de mise en relation requiert des moyens humains adaptés pour assurer toujours un service qualifié et personnalisé. Sans chercher à atteindre l'autofinancement de ce service, il apparaît naturel que les adhérents utilisateurs de cet outil participent de manière significative à son financement d'autant plus qu'il génère des retombées économiques directes.

Ces modifications ont été diffusées en annexe à la convocation de l'AGE et seront effectives dès janvier 2023.

Vote des modifications du système de cotisations pour 2023

Eric BOTHOREL présente la nouvelle grille de cotisation (jointe en Annexe à ce document).

- **Collège 1 - Les membres fondateurs** [*Les hébergeurs issus des membres fondateurs (du Groupement des Hôtels pour Collectivités de Haute-Savoie, de la Fédération Départementale du Tourisme Social de Haute-Savoie et de la Fédération Départementale du Tourisme Social Savoyard)*].

En soutien à SMBJ, les deux FDTS ont acté le principe de solliciter auprès de leurs adhérents qui souhaitent bénéficier des services de SMBJ un supplément de 10% de leur cotisation annuelle à la FDTS. Ces ressources complémentaires seront reversées à SMBJ.

Les hébergeurs cotisants via les membres fondateurs auraient accès à l'ensemble des services de SMBJ avec cette cotisation dite « de base », exceptés pour la centrale de demandes de séjours et les services de promotion/communication (niveau 1 et 2) proposés en option.

- **Collège 2 - Les hébergeurs en directs** [*Les hébergeurs adhérant directement à SMBJ sans passer par un membre fondateur*].

Les cotisations de ces hébergeurs seraient réévaluées de 20€ et donneraient accès à l'ensemble des services de SMBJ, exceptés pour la centrale de demandes de séjours et l'option promo niveau 2 proposés en supplément.

Les cotisations des refuges seraient par contre diminuées de 45€.

- **Collège 3 - Les prestataires d'activités, de services, les réseaux et les structures animant un territoire**

Pour les professionnels/structures adhérents aux réseaux d'activités membres de SMBJ (SNAM73 et ADAM74, GPSMB, CDVOILE, HSN) et proposant des prestations juniors, il est proposé d'adopter le même principe d'adhésion que celui des adhérents hébergeurs via les membres fondateurs : ils auraient accès aux services « de base » de SMBJ par l'intermédiaire de leur adhésion au réseau d'activités membre de SMBJ. Les options promo niveau 1 et niveau 2 leur seraient proposées en supplément.

L'adhésion des réseaux d'activités seraient réévalués en conséquence à 375€.

Pour les professionnels/structures n'adhérant pas à un réseau d'activités membre de SMBJ, ils adhèreraient toujours en direct à l'association. Les cotisations seraient réévaluées de 10€ et donneraient accès à l'ensemble des services de SMBJ, exceptés l'option promo niveau 2 proposée en supplément.

Les sites de visites et d'activités des deux Conseils Départementaux offrant des prestations dédiées aux groupes juniors seraient de fait adhérents à SMBJ. L'option promo niveau 2 étant proposée en supplément.

Cyriel TONIN souligne que c'est une opportunité vraiment intéressante pour les acteurs car ça leur permet d'avoir une cotisation de base pour participer à un réseau spécialisé sur le développement des groupes juniors. Il ajoute qu'un travail est en cours avec l'équipe de SMBJ pour s'assurer que chaque professionnel souhaitant l'adhésion à SMBJ via un réseau devra justifier de sa fibre dédiée aux groupes d'enfants.

François AMELOT rappelle la fin du Réseau Empreintes et souligne qu'aujourd'hui certaines structures qui adhéraient à ce réseau se retrouve « orphelin ». Il s'interroge sur la possibilité que d'autres nouveaux réseaux adhèrent à SMBJ, ce que confirme Clotilde DESARMENIEN car cela serait cohérent avec la consolidation du réseau. Les adhérents concernés par d'autres réseaux susceptibles de faire partie de SMBJ peuvent jouer un rôle de mise en relation en ce sens.

- **Collège 4 - Les membres es-qualité, les hébergements sympathisants, les collectivités, associations et autres structures sympathisantes :**

Deux nouveaux profils d'adhérents sont ajoutés à ce projet de grille de cotisation :

- « Les hébergements sympathisants (collectivités locales/CSE/CCAS... accueillant uniquement des juniors en interne à leur réseau).
- « Les collectivités, associations et autres structures sympathisantes ».

Vote des modifications du système de cotisation pour 2023 (52 votants) :

Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Pour	52 voix

Le nouveau système de cotisation proposé pour 2023 est voté à l'unanimité.

Vote des modifications des statuts

David SEIGNOBOS présente les modifications proposées par le Conseil d'Administration. Elles sont attendantes à la nouvelle grille de cotisation et au besoin d'actualiser certains termes et contenus (Annexe 3).

Page 1

SAVOIE MONT BLANC
Juniors

PRÉAMBULE

L'objectif de Savoie Mont Blanc Juniors est de promouvoir l'accueil des jeunes en **Pays de Savoie et Haute-Savoie.**

2. BUTS

Article 2.1

L'association Savoie Mont Blanc Juniors a pour but :

- De défendre et promouvoir la spécificité des séjours d'enfants et de jeunes en Savoie et Haute-Savoie et favoriser leur accueil dans le cadre de :
 - Séjours de vacances
 - ~~Classes de découvertes~~ **Séjours scolaires**
 - Stages sportifs, culturels, linguistiques ... etc

Page 2

4. COMPOSITION

Article 4.1

Les prestataires et structures peuvent adhérer d'office à l'association si elles font partie d'un réseau membre de Savoie Mont Blanc Juniors.

Page 3

4. COMPOSITION

Article 4.1

Les sites de visites et d'activités des conseils départementaux de Savoie et de Haute-Savoie proposant une finalité pédagogique sont d'office adhérents de Savoie Mont Blanc Juniors.

- Collège 4 - Les membres es-qualité, **les hébergements sympathisants, les collectivités, associations et autres structures sympathisantes :**
Toute personne ayant fait une demande d'adhésion et étant reconnue comme membre es-qualité par les membres du Conseil d'Administration.

Article 4.2

Par ailleurs, les partenaires institutionnels et associés sont invités à titre consultatif, sans droit de vote, à participer au Conseil d'Administration (~~Conseils Départementaux 73/74 et AGATE Agence Touristique Départementale 73, l'Agence Savoie Mont Blanc Savoie Mont-Blanc Tourisme, Conseil Savoie Mont Blanc Assemblée des Pays de Savoie, les services départementaux de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, l'Association Savoyarde des Classes de Découvertes, les services de la Caisse d'Allocations Familiales~~, et toute institution, association...

Page 3

5. MODALITÉS D'ADHÉSION

- **Soit par l'intermédiaire de l'un des réseaux de sites et d'activités membre de SMBJ.**

6. COTISATIONS

Les montants des cotisations sont votés en Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration pour une année. **Elles sont présentées dans un document appelé « grille de cotisation ».**

- Collège 1 - Les membres fondateurs : le montant de la cotisation est collective et forfaitaire. **Un système d'options de prestation est proposé individuellement en plus pour certains services.**
- Collège 2 - Les hébergeurs en directs : le montant est calculé au prorata du nombre de lits **SDJES DDCS** auquel est ajouté un montant forfaitaire. **Un système d'options de prestation est proposé pour certains services.**

Page 3

6. COTISATIONS

- Collège 3 - Les prestataires d'activités, de services, les réseaux et les structures animant un territoire : le montant de l'adhésion est collective et forfaitaire **pour les prestataires et structures faisant partie d'un réseau adhérent à Savoie Mont Blanc Juniors. Pour ceux qui n'en font pas partie, la cotisation est forfaitaire et selon la taille de la structure. Un système d'options de prestation pour certains services est proposé aux différents adhérents.**
- **Collège 4 - Les membres es-qualité, les hébergements sympathisants, les collectivités, les associations et autres structures sympathisantes. Le montant de la cotisation est forfaitaire.**
- Les partenaires institutionnels et associés : les partenaires ne paient pas d'adhésion. **Les sites de visites et d'activités proposant des contenus pédagogiques aux groupes juniors sont d'office membres de Savoie Mont Blanc Juniors.**

7. ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Article 7.1

- 4 membres désignés par les prestataires **d'activités, réseaux, structures animant un territoire.**
- 2 membres désignés par les es-qualité, les **hébergements sympathisants, les collectivités, les associations et autres structures sympathisantes.**

Vote des modifications des statuts (52 votants) :

Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Pour	52 voix

Les modifications des statuts sont votées à l'unanimité.

L'Assemblée Générale Extraordinaire se clôture vers 10h20, et laisse place au lancement des Rencontres Annuelles en présence également des partenaires de l'association (bilan des 15es Rencontres Annuelles à consulter).

Annecy, le 22 décembre 2022

La Présidente,

Violaine VILLETTE



La Secrétaire du Procès-Verbal,

Clotilde DESARMENIEN



GRILLE DES COTISATIONS SAVOIE MONT BLANC JUNIORS - AGE 06122022 applicable à partir du 1er janvier 2023

		Visibilité de la structure et de ses offres					Information/professionnalisation réseau					Représentation de la filière	Centrale de demande de séjours	Outils péda. (livret mission découverte)		
		Site internet		Brochures	Site internet	Newsletter	Réseaux sociaux	Espaces ressources	Lettre d'infos actions SMBJ	Emails d'infos / actus	Groupes de travail, ateliers, Rencontres Annuelles				Groupe Facebook	Webinaire
		Valorisation de la structure	Valorisation en ligne des offres de séjours/journées/... Jusqu'à 10 offres valorisées	Valorisation d'offres séjours/journées/... sur brochures	Valorisation en ligne des offres de séjours/journées/... +10 offres valorisées	Valorisation spécifique au sein d'une newsletter	Valorisation spécifique au sein d'un post Facebook									
Collège 1	Réseaux d'hébergeurs FDTs 74, FDTAS 73 et GHC 74	7000€/réseau + FDTs74&73 : 10% des cotisations en supplément		-	-	-	Inclus adhésion base					-	Achat optionnel			
	Hébergements collectifs adhérent via un membre fondateur	Inclus dans l'actuelle adhésion versée auprès du membre fondateur		Option promo niveau 1 : 40€		-										
Collège 2	Hébergements collectifs adhérent en direct	Inclus adhésion base (145 € + 2,20 €/lit SDJES plafonné à 150 lits)		Option promo niveau 2 : + 160€		-										
	Refuges	Inclus adhésion base (60 €)		-		-										
Collège 3	Réseaux d'activités	Inclus adhésion base (375€) dont valorisation de toutes les structures issues de ce réseau accueillant des groupes juniors		Option promo niveau 2 : + 160€		Inclus adhésion base					-	Achat optionnel				
	Professionnels itinérants, sites de visites et sites d'activités, OT adhérent via un réseau d'activités membre de SMBJ	Inclus dans l'adhésion versée auprès du réseau adhérent à SMBJ		Option promo niveau 1 : 40€												
	Professionnels itinérants, sites de visites et sites d'activités, OT adhérent en direct	Inclus adhésion base -2 salariés : 60€ 2 à 5 salariés : 115€ + 5 salariés : 165€		-												
	Sites de visites et d'activités des CD 74/73	Adhésion automatique		-												
Collège 4	Hébergements "sympathisants" (coll locales/CSE/CCAS... accueillant uniquement des juniors en "interne" à leur réseau	-		-		Inclus adhésion base (250€)					-	Achat optionnel				
	Collectivités, associations et autres structures sympathisantes	-		-		Inclus adhésion base (50€)					-					
	Membre es-qualité	-		-		Inclus adhésion base (10€)					-					

* Pour la construction/valorisation des offres, les Offices de Tourisme adhérents à SMBJ privilégieront les professionnels itinérants/sites de visites/activités/hébergements qui sont aussi adhérents à SMBJ.